



CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens actifs de la commune de Surpierre sont convoqués en assemblée communale ordinaire **le lundi 13 décembre 2021, à 19h30 à la grande salle de Surpierre.**

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2021 ;
- 2 Budget 2022 de la commune de Surpierre :
 - 2.1 Budget de fonctionnement ;
 - 2.2 Budget des investissements :
 - 2.2.1 Cheminement piétonnier pavé au cimetière de Surpierre ;
 - 2.2.2 Remplacement du branchement en eau potable de la grande salle et de l'école à Surpierre ;
 - 2.2.3 Travaux de réfections et d'entretien du Chemin du Clos du Vua à Cheiry ;
 - 2.2.4 Pavillon scolaire provisoire à Cheiry ;
 - 2.2.5 Avance pour un crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école de Cheiry ;
 - 2.2.6 Entretien de la place du restaurant et du cimetière à Cheiry.
- 3 Vente de terrain art. 633 (secteur Surpierre) ;
- 4 Modification des statuts de l'association du CO de la Broye (art.27) ;
- 5 Règlement scolaire ;
- 6 Règlement des cimetières ;
- 7 Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;
- 8 Règlement sur la détention et l'imposition des chiens ;
- 9 Informations & divers.

Le Conseil communal

Nota bene : Le procès-verbal de l'assemblée du 31.5.2021 ne sera pas lu, il est publié sur le site internet de la commune (www.surpierre-fr.ch) et est également à disposition au bureau communal (version papier, imprimée). Quant au budget de fonctionnement 2022, il peut être consulté 10 jours avant l'assemblée durant les horaires d'ouverture du bureau de l'administration, soit le lundi de 18h à 20h, le mardi de 13h30 à 15h et le jeudi de 9h à 11h.